



## YVELINES ENVIRONNEMENT

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

### **Motion prolongement de l'autoroute A12**

Le Conseil d'Administration d'Yvelines Environnement a procédé à l'examen des différents tracés par lesquels l'autoroute A12 pourrait être prolongée. Ayant constaté que ce projet vise non pas à faire disparaître les multiples nuisances dont souffrent les riverains de la RN 10, mais à créer un nouvel axe de communication favorisant l'écoulement d'un trafic national et international à travers le département des Yvelines, le Conseil d'Administration a voté la motion suivante :

#### **Le Conseil d'Administration d'Yvelines Environnement s'oppose au prolongement de l'A 12**

Parce que

1. C'est l'un des éléments d'une voie autoroutière radiale traversant l'agglomération parisienne par l'ouest. Cette pénétrante va provoquer une forte augmentation du trafic poids lourds venant de toute l'Europe ralliant l'autoroute A1 à l'autoroute A 10 à travers le département des Yvelines.
2. Ce projet va entraîner une augmentation de la pollution, une consommation importante de terres agricoles et la destruction d'espaces naturels.
3. Ce projet serait réalisé à long terme –2020 et plus – il ne répond pas aux besoins urgents des habitants des communes traversées par la RN 10.
4. Ce projet est contraire au contournement du bassin parisien en cours de réalisation par les autoroutes A19, A28, A29, A34, A85 et A88 afin d'éviter que les flux interrégionaux est-ouest et nord-sud transitent par la Région Ile de France.

#### **Le Conseil d'Administration d'Yvelines Environnement s'oppose aux autres projets constituant ce maillage autoroutier, à savoir :**

1. La mise à 4 voies de la RN 191 entre Allainville et Ablis.
2. L'élargissement de la RN 10 dans la traversée de la forêt de Rambouillet.
3. La création d'un nouveau tracé pour la RN 104 par la vallée de la Bièvre.
4. Prolongement de l'A104 entre Méry-sur-Oise, au nord de Cergy-Pontoise dans le Val d'Oise jusqu'à l'autoroute A13, au sud de Poissy-Orgeval dans les Yvelines.
5. La liaison A13 –RN10 par la Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre.

#### **Le Conseil d'Administration d'Yvelines Environnement demande la réalisation immédiate des travaux d'aménagement de la RN 10 avec pour objectifs :**

1. La suppression de tous les feux rouges jusqu'à Rambouillet par la création de passages en souterrain aux carrefours.
2. La construction de ponts et de passerelles pour permettre le franchissement sans risque de la RN 10.
3. L'enfouissement en tranchées couvertes dans les centres urbains les plus denses pour supprimer les coupures urbaines
4. La réalisation d'équipements contre les nuisances: bruit, odeurs, particules.